



## Village de Sainte-Pétronille

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC

COMTE DE CHARLEVOIX CÔTE DE BEAUPRÉ

*En raison de la situation exceptionnelle en lien avec la pandémie d'infection à la Covid-19, l'assemblée du Conseil du 6 avril 2021 s'est tenue à distance par Zoom entre les élus et le directeur général. Cette rencontre a été présentée sous forme de webinaire où les citoyens intéressés pouvaient se connecter pour y assister. Cette façon de procéder est une directive émanant des autorités gouvernementales. Cette assemblée a aussi été enregistrée et son contenu a été publié sur le site Internet de la municipalité.*

*Le Conseil du village de Sainte-Pétronille siège en séance ordinaire ce mardi 6 avril 2021 par visioconférence (Zoom). Les citoyens peuvent se connecter à la séance pour y assister en direct.*

*Sont présents à cette visioconférence les membres du Conseil ainsi que le directeur général / secrétaire-trésorier et son adjointe.*

### **Sont présents(es)**

M. Yves-André Beaulé

Mme Lison Berthiaume

M. Éric Bussière

M. Jean Côté

Mme Nancy Duchaine

Mme Marie-Claude Laflamme

M. Harold Noël

### **ORDRE DU JOUR**

1. Mot du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session du 6 avril 2021
3. Correspondance
4. Rapport d'activités sur la situation financière de la municipalité - 2020
5. Dépôt de document - Rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de février 2021
6. Adoption du procès-verbal de la session du 1er mars 2021
7. Dépôt et acceptation du rapport financier 2020
8. Premier projet de règlement # 435 sur les permis et certificats
9. Premier projet de règlement # 436 sur la construction

10. Premier projet de règlement # 437 précisant les conditions d'émission de permis dans certaines zones où l'occupation du sol est soumise à des risques dans les secteurs de fortes pentes
11. Premier projet de règlement # 439 sur le plan d'urbanisme
12. Premier projet de règlement # 440 sur le zonage
13. Premier projet de règlement # 441 sur le lotissement
14. Assainissement des eaux - Mandat de surveillance des travaux arboricoles et des mesures de protection des arbres
15. Inscription au sous-volet 1.2 du PRIMEAU
16. Demande de dérogation mineure- Lot 6038047
17. Comptes à payer
18. Divers
  - 18.1. Consultation publique - Politique familiale
  - 18.2. Madame Judith Dunn - Félicitations
19. Période de questions
20. Levée de la session

**1. Mot du maire**

M. Harold Noël, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum, déclare la séance ouverte et fait la lecture de l'ordre du jour.

**2021-035      2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la session du 6 avril 2021**

Il est proposé par monsieur Yves-André Beulé et appuyé par madame Lison Berthiaume d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du 6 avril 2021.

**3. Correspondance**

Aucune correspondance.

**2021-036      4. Rapport d'activités sur la situation financière de la municipalité - 2020**

Il est proposé par monsieur Jean Côté et appuyé par madame Marie-Claude Laflamme d'adopter le rapport suivant :

La législation municipale oblige le maire à faire un rapport sur les principales réalisations de l'année précédente et de brosser un portrait de la situation financière de la municipalité.

**Bref compte rendu des principales réalisations de 2020**

En 2020, le Conseil municipal a œuvré à la réalisation de plusieurs dossiers qui ont contribué à l'amélioration de la qualité de vie des résidents :

- Dans le contexte de la pandémie de la Covid-19, acquisition du matériel nécessaire à la prévention de la propagation du virus (panneaux de plexiglass, désinfectant, etc.) ;

- L'entretien préventif de nos infrastructures routières : Réparation et pavage de plusieurs sections de routes de la municipalité comme la rue d'Orléans où il eut une réfection majeure ;
- L'avancement du projet d'assainissement des eaux : Communications régulières entre nos ingénieurs mandatés, les intervenants du MAMH, MELCC et MTQ ;
- Achèvement des travaux du lien piétonnier liant l'ancien boisé de la Fabrique et la mairie;
- Mise en place d'une surface multisports (dek hockey) ;
- Amélioration des outils d'informations : Mise à jour du site Internet municipal (<http://stepetronille.iledorleans.com>) et utilisation accrue du journal *Le Beau Lieu* ;
- Un suivi budgétaire attentif et une gestion financière prudente et cohérente.

Je tiens à remercier le travail des conseillers responsables :

Monsieur **Éric Bussière** est responsable du Comité Consultatif de l'Urbanisme, représente la municipalité au conseil d'administration du Journal Autour de l'Ile. Il s'occupe aussi du déneigement, de l'éclairage et aussi de l'aménagement du terrain de jeux.

La responsabilité des loisirs et des activités communautaires revient à madame **Marie-Claude Laflamme**. Elle s'occupe aussi des communications et de la bibliothèque.

Monsieur **Yves-André Beaulé** est le responsable de la politique Familiale – MADA, des activités communautaires, de la fête des bénévoles et de l'aménagement du boisé de l'Église.

Le conseiller **Jean Côté**, est responsable des infrastructures, des technologies de l'information et du Conseil sans papier.

Madame **Lison Berthiaume** est responsable de l'embellissement du territoire, de l'organisation du travail et du tableau de bord.

Madame **Nancy Duchaine** est responsable du transport adapté (Plumobile), du programme de gestion des matières résiduelles – PGMR, du plan de mesures d'urgence et de la piste de ski de fond.

À mon avis, le succès dans la gestion d'un petit village comme Sainte-Pétronille réside dans la cohésion, le dévouement, les compétences et l'expérience des élus ainsi que dans la contribution de nombreux bénévoles à de multiples activités d'intérêt communautaire. **Je les remercie de tout cœur car ils font de notre village un endroit unique et recherché.**

Je profite également de cette occasion pour remercier monsieur **Jean-François Labbé**, notre directeur général qui ne cesse de nous rappeler les principes de rigueur. Il est supporté par madame **Chantal Blouin**. Monsieur **Daniel Laflamme**, employé municipal à temps plein qui fait un travail hors pair depuis de nombreuses années et est assisté par monsieur **Stéphane Drolet**.

## **Rémunérations des élus en 2020\***

Harold Noël Maire

- Rémunération 10 118 \$
- Allocation de dépenses (50%) 5 059 \$

Membre du Conseil des maires de la MRC

- Rémunération 12 650 \$
- Allocation de dépenses (50 %) 5 883 \$

Éric Bussière Conseiller

- Rémunération 4 458 \$
- Allocation de dépenses (50 %) 2 229 \$

Marie-Claude Laflamme Conseillère

- Rémunération 4 869 \$
- Allocation de dépenses (50 %) 2 435 \$

Yves-André Beaulé Conseiller

- Rémunération 4 869 \$
- Allocation de dépenses (50 %) 2 435 \$

Jean Côté Conseiller

- Rémunération 4 458 \$
- Allocation de dépenses (50 %) 2 229 \$

Lison Berthiaume Conseillère

- Rémunération 4 047 \$
- Allocation de dépenses (50 %) 2 024 \$

Nancy Duchaine Conseillère

- Rémunération 4 047 \$
- Allocation de dépenses (50 %) 2 024 \$

\* La rémunération de base des conseillers et des conseillères est de 4 047 \$. La différence payée provient du supplément alloué pour la responsabilité de pro-maire. La différence est donc attribuable à la durée pendant laquelle la personne a exercé cette fonction durant l'année 2020.

## **Une situation financière saine**

En 2020, nous avons respecté la quasi-totalité des engagements planifiés qui s'élevaient à 1 999 620 \$ et nous avons terminé l'année avec un surplus budgétaire de 367 300 \$. Le surplus non-affecté de Sainte-Pétronille est donc de 344 790 \$ en date du 31 décembre 2020.

Cette année encore, je vous réitère que la situation financière de la municipalité est très saine. Mis à part un emprunt temporaire de 250 000 \$, le village de Sainte-Pétronille n'a aucune dette à long terme. De plus, nous avons l'un des plus bas taux de taxation au Québec et la notoriété du village est telle que l'ensemble des valeurs immobilières continue de croître à un bon rythme.

Je demeure toujours convaincu que nous arrivons à ces résultats parce que nous gérons selon *nos moyens*, avec l'aide de *nombreux bénévoles* et en mettant en *commun*, avec les autres villages de l'Île, toutes *les charges qui ont avantage à être partagées*.

À Sainte-Pétronille, la très grande majorité des revenus provient de taxes foncières sur les résidences unifamiliales. Le retrait progressif du gouvernement aux opérations de la MRC ainsi que l'ajout de nouveaux services municipaux se répercutent inévitablement sur le compte de taxes des propriétaires. Afin de préserver l'équilibre budgétaire, il est important d'envisager toutes autres sources de revenus. L'évaluation foncière imposable de la municipalité, qui était de 203 109 900 \$ en 2020 est passé à 204 398 800 \$ en 2021.

Pour 2021, les coûts reliés à l'administration municipale croîtront au rythme de l'inflation. Cependant, la réalisation du projet d'assainissement des eaux usées dans une partie du périmètre urbain engendrera des déboursés importants supportés par des subventions du MAMH et le MTQ. En tenant compte de tous ces aspects, le budget équilibré pour 2021 est donc de 13 063 020 \$.

Une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la municipalité a conclus depuis un an est déposée sur le portail de la Municipalité. Une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$ a également été déposée.

Comme à chaque année, nous continuerons d'être très vigilants dans la gestion des taxes et nous serons rigoureux dans l'élaboration des projets. **L'objectif recherché par notre administration est de s'assurer que les revenus provenant des taxes puissent servir à offrir d'excellents services municipaux, une meilleure qualité de vie et un accroissement de la valeur de votre patrimoine immobilier.**

*Harold Noël, agr.*

*Maire de Sainte-Pétronille*

**Contrats municipaux de plus de 2 000 \$ conclus au cours de 2020 avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 \$**

**JMD Excavation**

**Montant:** 127 833 \$

**Description:** Travaux d'excavation et de voirie

**Englobe**

**Montant:** 67 980 \$

**Description:** Travaux de génie dans divers projets

**Ecogénie**

**Montant:** 26 798

**Description:** Travaux liés à la coupe des arbres

**Contrats municipaux de plus de 25 000 \$ conclus au cours de 2020**

**Déneigement T.J.**

**Résolution:** 2019-125

**Date d'attribution:** 7 octobre 2019

**Montant:** 196 500 \$

**Type d'appel d'offres:** Public

**Description:** Déneigement des rues et des trottoirs (3 ans)

**Arboriculture de Beauce inc.**

**Résolution:** 2020-097

**Date d'attribution :** 5 octobre 2020

**Montant:** 229 426 \$

**Type d'appel d'offres:** Public

**Description:** Coupe d'arbres et émondage dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées.

ADOPTÉE

**5. Dépôt de document - Rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de février 2021**

Rapport sommaire de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de février 2021.

Février 2021	Nombre émis	Valeur	Montant
COUPE D'ARBRES	1	0 \$	10 \$
INSTALLATION SEPTIQUE	1	15 830 \$	0 \$
RÉNOVATION	1	20 000 \$	0 \$
NOUVELLE CONSTRUCTION ACCESSOIRE	1	3 425 \$	0 \$
SOUS-TOTAL	6	39 255 \$	0 \$
TOTAL	6	40 337.00	10 \$

2021-037

**6. Adoption du procès-verbal de la session du 1er mars 2021**

Il est proposé par monsieur Yves-André Beaulé et appuyé par madame Lison Berthiaume d'adopter le procès-verbal de la session régulière du 1<sup>er</sup> mars 2021.

ADOPTÉE

2021-038

**7. Dépôt et acceptation du rapport financier 2020**

M. le maire fait une courte présentation des résultats :

**Attendu que** les revenus totaux sont de 1 564 333 \$ ;

**Attendu que** le trop-perçu est de 367 300 \$ ;

**Attendu que** le surplus accumulé non affecté est de 344 790 \$.

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Yves-André Beaulé et appuyé par madame Lison Berthiaume que le Conseil municipal accepte, tel que présentés, les rapports financiers de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020.

ADOPTÉE

2021-039

**8. Premier projet de règlement # 435 sur les permis et certificats**

**Attendu que** le Conseil du village de Sainte-Pétronille juge opportun d'adopter un règlement sur les permis et certificats devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction du village de Sainte-Pétronille ;

**Attendu** les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. Chap. A - 19.1) ;

**Attendu qu'**une dispense de lecture du règlement est donnée ;

**Attendu que** tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu et avoir pris connaissance du premier projet de règlement # 435 sur les permis et certificats ;

**En conséquence**, il est proposé par madame Lison Berthiaume, appuyé par monsieur Éric Bussière et résolu unanimement d'adopter le présent premier projet de règlement ci-annexé.

ADOPTÉE

2021-040

**9. Premier projet de règlement # 436 sur la construction**

**Attendu que** le Conseil municipal de Sainte-Pétronille juge opportun d'adopter un règlement de construction devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction du village de Sainte-Pétronille;

**Attendu** les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. Chap. A - 19.1);

**Attendu qu'**une dispense de lecture du règlement est donnée ;

**Attendu que** tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu et avoir pris connaissance du premier projet de règlement # 436 sur les permis et certificats ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Éric Bussière, appuyé par madame Marie-Claude Laflamme et résolu unanimement d'adopter le présent premier projet de règlement ci-annexé.

ADOPTÉE

2021-041

**10. Premier projet de règlement # 437 précisant les conditions d'émission de permis dans certaines zones où l'occupation du sol est soumise à des risques dans les secteurs de fortes pentes**

**Attendu que** la Municipalité est régie par le Code municipal (L.R.Q. Chapitre C-27.1) ;

**Attendu que** la Municipalité est régie par les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.) (L.R.Q. Chapitre A-19.1) ;

**Attendu qu'**en vertu de l'article 145.42 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1), le Conseil municipal peut adopter un règlement afin d'autoriser la délivrance de permis de construction ou de lotissement et de certificats d'autorisation à l'intérieur de zones soumises à des risques d'érosion et à de fortes pentes en assujettissant leur délivrance à la production d'une expertise par le demandeur ;



**Attendu que** le Conseil juge opportun d'adopter un tel règlement ;

**Attendu** le règlement #155 sur le Comité consultatif d'urbanisme adopté par le Conseil municipal ;

**Attendu qu'**une dispense de lecture du règlement est donnée ;

**Attendu que** tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu et avoir pris connaissance du premier projet de règlement # 437 précisant les conditions d'émission de permis dans certaines zones où l'occupation du sol est soumise à des risques dans les secteurs de fortes pentes

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Éric Bussière, appuyé par monsieur Yves-André Beulé et résolu unanimement d'adopter le présent premier projet de règlement ci-annexé.

ADOPTÉE

**2021-042**      **11. Premier projet de règlement # 439 sur le plan d'urbanisme**

**Attendu que** le Conseil municipal de Sainte-Pétronille juge opportun d'adopter un règlement sur le plan d'urbanisme en vigueur sur le territoire sous juridiction du village de Sainte-Pétronille;

**Attendu** les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. Chap. A - 19.1) ;

**Attendu qu'**une dispense de lecture du règlement est donnée ;

**Attendu que** tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu et avoir pris connaissance du premier projet de règlement # 439 sur le plan d'urbanisme ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Éric Bussière, appuyé par monsieur Jean Côté et résolu unanimement d'adopter le premier présent projet de règlement ci-annexé.

ADOPTÉE

**2021-043**      **12. Premier projet de règlement # 440 sur le zonage**

**Attendu que** le Conseil municipal du Village de Sainte-Pétronille juge opportun d'adopter un règlement de zonage devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction du Village de Sainte-Pétronille ;

**Attendu** les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. Chap. A - 19.1) ;

**Attendu qu'**une dispense de lecture du règlement est donnée ;

**Attendu que** tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu et avoir pris connaissance du premier projet de règlement # 440 sur le zonage ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Éric Bussière, appuyé par madame Lison Berthiaume et résolu unanimement d'adopter le présent premier projet de règlement ci-annexé.

ADOPTÉE

2021-044

13. **Premier projet de règlement # 441 sur le lotissement**

**Attendu que** le Conseil municipal de Sainte-Pétronille juge opportun d'adopter un règlement de lotissement devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction du village de Sainte-Pétronille ;

**Attendu** les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. Chap. A - 19.1) ;

**Attendu qu'**une dispense de lecture du règlement est donnée ;

**Attendu que** tous les membres du conseil déclarent avoir reçu et avoir pris connaissance du premier projet de règlement # 441 sur le lotissement ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Éric Bussière, appuyé par Marie-Claude Laflamme et résolu unanimement d'adopter le présent premier projet de règlement ci-annexé.

ADOPTÉE

2021-045

14. **Assainissement des eaux - Mandat de surveillance des travaux arboricoles et des mesures de protection des arbres**

**Attendu que** le mandat consiste à réaliser la surveillance des travaux arboricoles et l'application des mesures de protection des arbres existants dans le cadre des travaux d'assainissement des eaux et de réaménagement d'un tronçon du chemin Royal (route 368) et de certaines rues dans la municipalité de Sainte-Pétronille-de-l'Île-d'Orléans ;

**Attendu que** le projet se situe dans la municipalité de Sainte-Pétronille sur un tronçon de 1,43 km (chaînage 1+616,9 à 3+048,3) de la route 368 (chemin Royal) et des certaines rues municipales dans la Communauté urbaine de Québec, dans la municipalité régionale de comté de l'Île-d'Orléans, faisant partie de la circonscription électorale provinciale de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, région administrative de la Capitale-Nationale.

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jean Côté et appuyé par monsieur Yves-André Beaulé :

- D'engager la firme Ecogénie pour exécuter les travaux pour un montant de 44 315 \$, taxes en sus ;
- Ces travaux seront financés par le programme PRIMEAU.

ADOPTÉE

2021-046

15. **Inscription au sous-volet 1.2 du PRIMEAU**

**Attendu que** la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jean Côté, appuyé par monsieur Éric Bussière et il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle ;
- La municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU ;
- La municipalité confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU ;
- Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

ADOPTÉE

**16. Demande de dérogation mineure- Lot 6038047**

Cette demande est ajournée.

2021-047

**17. Comptes à payer**

Il est proposé par monsieur Yves-André Beulé et appuyé par madame Nancy Duchaine de payer les comptes suivants :

Androïde	50.31 \$
Association des directeurs municipaux du Québec	86.23 \$
Bell Mobilité	121.21 \$
BMR Avantis	222.78 \$
Chantale Labbé	1 000.00 \$
CNESST	612.16 \$
Communauté métropolitaine de Qc (1er versement)	2 577.34 \$
Copibec	28.74 \$
Croix-Rouge canadienne- Qc	184.96 \$
Déneigement T.J.	13 146.44 \$
Desjardins Sécurité Financière	1 161.36 \$
Fabrique Sainte-Famille	100.00 \$
FM Formules municipales	486.35 \$
Fond de l'information sur le territoire	25.00 \$
Hydro Québec	3 448.86 \$
JMD excavation	1 818.22 \$
Juneau et frères inc.	480.17 \$
Librairie Pantoute	317.58 \$
Librairie du Quartier	332.23 \$
Mallette	8 623.13 \$
Morency société d'avocats	279.51 \$
MRC (Ordures)	13 587.00 \$
MRC (Autour de l'Ile)	1 185.34 \$
MRC (Quote-part)	82 194.66 \$
MRC (assurance salaire)	1 110.34 \$
MS2 Contrôle inc.	732.26 \$

Municipalité de Saint-Pierre	928.27 \$
P Aubut	463.35 \$
Plomberie Charles Richard inc.	160.57 \$
Puribec	323.13 \$
Receveur général Canada	1 800.48 \$
Réseau Biblio	730.07 \$
Retraite Québec	227.24 \$
Revenu Québec	5 220.52 \$
Salaires - Employés	16 333.64 \$
Salaires - Élus	4 621.78 \$
Sébastien Lavoie	1 500.00 \$
SNC-Lavalin	4 697.66 \$
Stéphane Drolet (frais déplacement)	38.75 \$
Usinage SP Custom	534.92 \$
Videotron	388.11 \$
Vision 3W	28.74 \$
Total	171 859.10 \$

ADOPTÉE

## **18. Divers**

### **18.1. Consultation publique - Politique familiale**

M. Yves-André Beaulé demande aux citoyens de Sainte-Pétronille d'aller compléter le sondage sur le site Internet de la MRC de l'Île d'Orléans.

### **18.2. Madame Judith Dunn - Félicitations**

M. Noël souligne le dévouement de madame Judith Dunn, qui a quitté le comité consultatif d'urbanisme après plus de 20 ans. Son sens de la logique a été mentionné. Merci!

## **19. Période de questions**

2021-048

## **20. Levée de la session**

Il est proposé par monsieur Éric Bussière et appuyé par monsieur Jean Côté de lever la session à 20 h 55.

ADOPTÉE

---

Harold Noël  
Maire

---

Jean-François Labbé  
Directeur général/secrétaire-trésorier